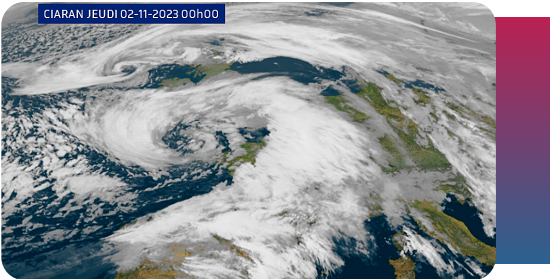


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA FSE PLEINEMENT INVESTIE AUX CÔTÉS DES SINISTRÉS DES TEMPÊTES CIARAN & DOMINGOS ET DES JOURS QUI ONT SUIVI POUR LES CRUES

Paris, le 20 novembre 2023



Face à ces conditions climatiques exceptionnelles qui ont déjà causé d'importants dégâts (près de **517 000 sinistres sur le territoire pour un montant estimé et réévalué à 1,3 Mds d'euros** - Source France Assureurs), les sociétés d'expertise membres de la FSE ont mobilisé compétences et ressources pour apporter une assistance rapide et efficace aux personnes touchées par la tempête et les inondations.

A cette heure, **ce sont plus de 45.000 missions qui ont déjà été confiées aux experts**, majoritairement dans les régions de Bretagne, Normandie et Haut-de-France.

Ainsi et nouvelle fois, la profession des experts est mobilisée pour intervenir rapidement et en force sur les lieux des sinistrés. Plusieurs dispositions opérationnelles ont ainsi été activées par les sociétés d'expertise, comme par exemple :

- Cellule de crise pour le pilotage des ressources & priorités
- Recensement de données agrégées pour l'ensemble de la profession
- Envoi de nombreux renforts d'experts sur les zones touchées à partir des zones épargnées pour un premier total estimé de 10.000 jours / homme
- Aménagement des horaires de travail avec heures supplémentaires & mobilisation exceptionnelle pour les week-end
- Reconnaissance à distance via les smartphones de l'assuré des endommagements grâce à la visio-expertise
- Processus digitalisé de collecte d'informations auprès des sinistrés pour établir un premier état de perte
- Mise en place des éventuelles mesures d'urgence selon les situations et les garanties mobilisées

Dans les zones sinistrées accessibles, les Experts procèdent d'ores et déjà à des expertises détaillées afin d'évaluer les dégâts et d'apporter leurs recommandations pour les mesures conservatoires et les travaux de remise en état. Ils seront en mesure également de fournir des conseils et des informations pratiques aux personnes affectées, les aidant ainsi à faire face aux conséquences des tempêtes et crues

Dispositions exceptionnelles de la FSE pour les inondations dans le Nord et le Pas-de-Calais :

- Les mesures exceptionnelles décrites ci-dessus, notamment en termes de redéploiement d'Experts en provenance de zones épargnées, conduisent à tripler la capacité d'intervention des experts sur les zones sinistrées
- Pour les missions déjà reçues au vendredi 17 novembre, les sociétés d'expertise s'engagent à ce que **les expertises ou premiers contacts permettant de débloquer un acompte notamment soient tous réalisés d'ici au 4 décembre 2023** inclus, par tous moyens disponibles (avec déplacement sur site, par visio-expertise, par téléphone ou par expertise à distance avec analyse de vidéos ou de photos)

Ces dispositions permettront de **fluidifier et d'accélérer le processus d'indemnisation pour les assurés**

La Fédération Française des Sociétés d'Expertise souhaite rappeler que la sécurité et le bien-être des citoyens sont sa priorité absolue. En collaborant avec les autorités locales, les organismes de secours et en répondant à la demande de France Assureurs, **la FSE s'engage à apporter une réponse rapide et efficace à cette situation d'urgence.**

La FSE tient également à remercier tous les acteurs impliqués dans cet effort commun pour faire face à la tempête. La solidarité et la coopération entre les différents intervenants sont essentielles pour surmonter cette épreuve.

A PROPOS DE LA FSE

Créée en 2009, la Fédération des Sociétés d'Expertise regroupe l'ensemble des sociétés d'expertise en assurance. Le rôle fondamental de la FSE est de développer des relations extérieures fortes avec nos partenaires (France Assureurs, CNPP, AMRAE, ministères...), et de représenter et de promouvoir la profession d'Expert.

Emmanuel VILLETTE
Président FSE

 e.villette@f-s-e.org

 www.f-s-e.org

Yann BOCQUILLON

Responsable Communication FSE

 bocquillon@ixi-groupe.com

 www.f-s-e.org